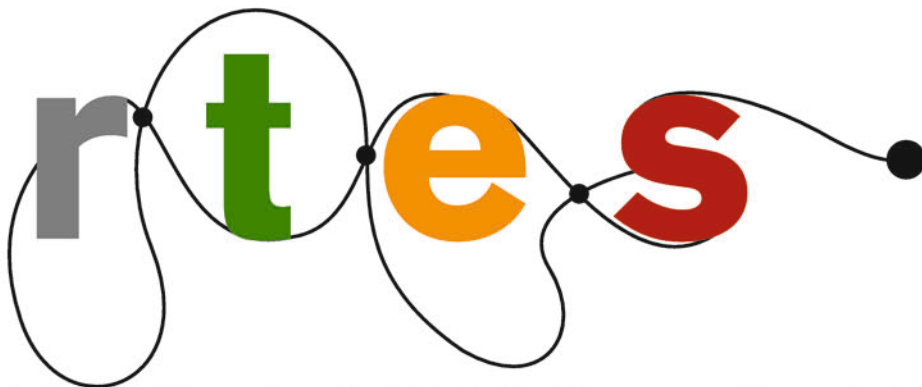




La lettre du **Réseau** des collectivités **Territoriales** pour une **Économie Solidaire**

Janvier 2014



Sommaire

p. 2 et 3 Initiatives des territoires

Champagne-Ardenne : une traduction juridique de la charte d'utilité sociale

Picardie : le choix des territoires

Seine-et-Marne : la norme ISO 26000 comme norme de territoire

France-Québec : des enjeux communs forts sur l'ESS

p. 4 à 7 Transversale(s)

Collectivités et monnaies locales : le compte est bon !

p. 8 Vie du réseau



TRANSVERSALE (S)

Collectivités et monnaies locales :

LE COMPTE EST BON !

Longtemps portées par des collectifs de militants ou des associations de citoyens, les monnaies locales ont désormais trouvé dans les collectivités des partenaires qui sont même parfois à l'origine de leur création. Changement d'époque ? Changement d'échelle ? Changement... de société ?

Édito

Tout d'abord, je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette année nouvelle. Des échéances électorales importantes sont au rendez-vous. Plus que jamais, l'économie sociale et solidaire doit servir de référence à un nouveau modèle de développement économique durable apportant des réponses satisfaisantes aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires. C'est dans cette démarche que le RTES s'inscrit et apportera sa contribution à l'avènement d'une société plus équilibrée, plus juste et plus solidaire.



L'ESS doit servir de référence

Christiane Bouchart, présidente du RTES

2014 sera marquée par une nouvelle phase dans l'expérimentation des Pôles Territoriaux de Coopération Économique. Nous rendrons compte le 28 février d'une étude sur le rôle des collectivités territoriales dans l'essor de cette économie de la coopération. Au niveau européen, le RTES aura à cœur de remettre sur l'ouvrage la question de la contractualisation entre associations et collectivités locales dans le cadre de la réglementation européenne des services d'intérêt général, et de suivre les évolutions en matière de marché public. Le RTES poursuivra le chantier de la coopération entre les réseaux de collectivités locales afin de faire en sorte que, sur l'ensemble des territoires, cette économie soit incontournable. Alors, comme le dit Ariane Mnouchkine dans ses vœux d'épopée, qui nous souhaite « une fuite périlleuse et ensuite un immense chantier » : « Expérimentons, nous-mêmes, expérimentons, humblement, joyeusement et sans arrogance. Que l'échec soit notre professeur, pas notre censeur... Scrutons nos éprouvettes minuscules ou nos alambics énormes afin de progresser concrètement dans notre recherche d'une meilleure société humaine. »

On aurait envie de dire qu'il s'en crée presque tous les jours ! Depuis cinq ans, les monnaies locales, complémentaires, alternatives, sociales, citoyennes, communautaires (la terminologie est vaste et sans exclusive) fleurissent un peu partout en France. Il y en aurait une trentaine en fonctionnement et autant en projet (voir carte page 7). C'est ainsi qu'a été lancée cette année en Midi-Pyrénées le projet d'une monnaie régionale, le Mipys, qui devrait voir le jour sous le couvert d'une Scic dès 2014. En novembre, c'est en Limousin qu'un collectif de citoyens lançait l'idée de la première monnaie locale de la région : Lou Pelou, en pensant à la bogue de la châtaigne qui pique les doigts et qu'on ne garde pas en main très longtemps... Référence à la vélocité de ces monnaies locales dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles circulent entre 2 à 3 fois plus que les euros.



Champagne-Ardenne

Vers une traduction juridique de la charte d'utilité sociale



© Association du Pays de Langres

Le conseil régional Champagne-Ardenne a signé en 2010 une charte d'utilité sociale proposée par un collectif d'associations. Pour la Région, il s'agissait aussi de reconnaître les associations pour ce qu'elles sont et non seulement pour ce qu'elles font. Ne pas être dans l'instrumentalisation, clarifier les motifs de financements de la Région et favoriser ainsi un dialogue sain et durable : comment traduire en termes juridiques ce qui figurait dans la charte ?*

Sur le terrain difficile de la subvention à des acteurs que l'on veut inscrire dans le champ économique, et devant une première année de conventions plus complexes que facilitantes (malgré la bonne volonté initiale), le choix a été fait de remettre

à plat les conventions, avec l'accompagnement d'un cabinet juridique.

Cinq objectifs politiques sont au cœur de cette démarche :

- Clarifier et formaliser ce que la collectivité finance et formaliser la non instrumentalisation et la reconnaissance du projet politique propre de chaque structure.
- Installer un cadre durable de dialogue dans la confiance et la transparence qui est la condition impérative à la co-construction de politiques publiques.
- Conforter la légitimité de la subvention par un dialogue de gestion précis lié à la convention (ne pas prêter le flanc à des aides clientélistes).
- Pérenniser les relations par une convention-cadre pluriannuelle.
- Formaliser l'utilité sociale des structures, reconnaître le bénévolat, pour anticiper sur des sujets d'évolutions comptables qui s'imposeront tôt ou tard.

Contacts

Conseil régional Champagne-Ardenne

Patricia Andriot, vice-présidente à l'économie sociale et solidaire

Isabelle Roux, chargée de mission ESS, 03 26 70 31 31

iroux@cr-champagne-ardenne.fr

* Et ce qui figurera dans la charte nationale qui sera signée le 14 février à Nancy entre l'État, les collectivités locales et les associations.

À noter : la prochaine webconférence du RTES sera organisée sur ce thème. Elle aura lieu le jeudi 27 mars de 14h30 à 16h30. Programme complet disponible prochainement sur : www.rtes.fr

Pour expérimenter et innover en Picardie, le choix des territoires



Cinq territoires d'expérimentation ont été retenus en Picardie afin de mettre en place une démarche innovante de co-construction. Sur chacun de ces territoires, la collectivité locale partenaire et le référent ESS réunissent différents acteurs. L'objectif est d'organiser la concertation, de travailler sur le diagnostic des besoins et la réalisation d'études d'opportunités, afin de faire émerger des projets d'entreprise. Par exemple, sur l'agglomération du Beauvaisis, une demande forte a émané d'une zone d'activité pour développer de l'activité éducative et de la garde d'enfant. Les partenaires privés comme publics co-construisent le projet qui est porté par une association locale et devrait déboucher sur la création d'une SCIC gestionnaire. L'étape suivante sera celle de la construction du bâtiment.

Contacts

Conseil régional de Picardie, Marie-Christine Guillemin, vice-présidente à l'ESS, au commerce équitable et aux circuits-courts

Caroline Dejonghe, chargée de mission ESS, 03 22 97 29 68, cdejonghe@cr-picardie.fr



Adaptation de la norme ISO 26000 en norme de territoire : l'exemple de la Seine-et-Marne

La chaire ESS de l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée a proposé au conseil général de Seine-et-Marne de relever un défi de taille : expérimenter l'adaptation de la norme ISO 26000, appliquée habituellement aux organisations, à l'ensemble de son territoire.

C'est l'une des premières fois que cette norme associe collectivités, université, Afnor, entreprises et associations dans une réflexion commune sur leurs responsabilités vis-à-vis de leur territoire. Ce projet singulier fait suite à une étude sur l'ESS, commanditée par le Conseil général auprès de la Chaire universitaire (à laquelle il est adhérent), qui a confirmé l'importance de la coopération entre collectivités et organisations locales pour le développement de pratiques économiques responsables et durables. Cette étude a notamment fait ressortir le potentiel de développement de ce type de pratiques sur un territoire, celui de la communauté de communes Gâtinais-Val de Loing*.

Une méthodologie de territoire

Premier volet de la démarche : la construction d'un guide d'utilisation de la norme adaptée au territoire. Ce volet est conduit par l'Afnor qui a, pour le réaliser, consulté un large panel d'acteurs de Seine-et-Marne.

Le deuxième volet se construit avec un groupe expérimental de 10 organisations volontaires, toutes issues de la communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, qui soutient résolument cette démarche. Chacune d'entre elles tente de traduire et de comprendre en quoi les sept enjeux de l'ISO 26000** les concernent dans leurs pratiques quotidiennes. Cette phase permettra de construire un référentiel d'évaluation, de dégager des marges de progrès et de définir des pistes d'actions



concrètes pour chaque organisation et pour le territoire. Car l'intérêt de la démarche est là : cet outil d'auto-évaluation permet à tous les acteurs de Seine-et-Marne de déterminer ses propres pistes d'améliorations, en lien avec les spécificités du territoire.

Le guide est quasi finalisé, l'élargissement de son utilisation à l'ensemble des acteurs du département est prévu. La Chaire envisage d'ores et déjà de proposer l'expérimentation à d'autres territoires.

Contacts

CCGVL

economie@ccgvl77.fr

Conseil général de Seine-et-Marne

Florent Robert, florent.robert@cg77.fr

Chaire ESS de l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée

Hervé Defalvard, herve.defalvard@univ-mlv.fr

* La démarche est inscrite dans le PACTE Sud 77, dispositif contractuel entre la Région, le Département et les intercommunalités notamment, dans le cadre du Schéma régional de développement économique et d'innovation.

** Les sept enjeux de l'ISO 26000 : organisation de la gouvernance, droit de l'homme, conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, relations aux consommateurs et développement local.

Entre le Québec et la France, des enjeux communs forts sur l'ESS



Alors que le Québec vient de voter une loi sur l'ESS et que la France s'apprête à le faire*, de nombreux territoires français portent des actions de coopération décentralisée avec le Québec sur l'économie sociale et solidaire depuis plusieurs années. Mais pour aller plus loin dans la coopération opérationnelle sur l'ESS, un changement d'échelle semble s'imposer.

Comment dépasser le stade des missions exploratoires et d'échanges pour initier un ensemble d'actions de coopération menant à des projets concrets de réalisation ? Les Rencontres du Mont Blanc de novembre 2013, auxquelles participaient notamment des délégations québécoise et rhônalpine, ont permis de

dégager plusieurs pistes concrètes pour cette coopération :

- L'accompagnement à l'entrepreneuriat coopératif.
- Le co-investissement dans les entreprises collectives.
- Le co-entrepreneuriat dans les entreprises sociales innovantes.

Soyons au rendez-vous pour accélérer la coopération opérationnelle en 2014 et 2015 !

Cyril Kretzschmar

Conseiller délégué nouvelle économie, nouveaux emplois, artisanat et économie sociale et solidaire, région Rhône-Alpes
ckretzschmar@rhonealpes.fr

* Et qu'une entente en matière d'économie sociale et solidaire a été signée au printemps dernier entre les gouvernements du Québec et de la France.



Collectivités et monnaies locales

le compte est bon !

> Suite de la première page

Leçons d'histoire ?

Les monnaies locales ne sont pourtant pas si récentes et quelques expériences pionnières leur donnent de l'épaisseur historique. En 1932, la commune de Wörgl en Autriche met en place sa propre monnaie. En France, l'expérience de Lignières-en-Berry, dans le Cher, s'en inspire en 1956. Dans les deux cas, c'est la situation économique catastrophique qui mène les maires de ces communes à créer leur monnaie. Dans les deux cas, c'est l'État, qui voit d'un œil méfiant ce genre d'initiatives, qui y met brutalement fin. Leçons d'histoire pour aujourd'hui ? Sans anticiper sur ce qui se passera demain, il n'est sans doute pas anodin de constater que la floraison des monnaies locales est concomitante de la dégradation de la situation économique. La crise, manifestement, est un aiguillon à la prise de conscience.

Des SEL aux MLC

En France, les modes alternatifs d'échanges se développent à partir de 1994 avec les SEL (systèmes d'échanges locaux), héritiers des LETS anglo-saxons (*Local Exchange Trading System* – système local d'échanges commerciaux) nés en 1983 au Canada. On échange des services ou des biens avec une monnaie virtuelle qui se traduit par des soldes positifs ou négatifs sur les comptes des sélistes. Pas de billet, pas de convertibilité, et une préférence pour une fixation de la valeur sur la base du temps (1 heure de jardinage = 1 heure de comptabilité). Les monnaies locales complémentaires (MLC) font le choix de la convertibilité avec l'euro : je change des euros contre des Sols, Abeilles, Galleco, etc... où chaque unité de ces nouvelles monnaies vaut 1 euro.

Les collectivités s'emparent de l'outil

Cette évolution qui va du SEL au SOL (monnaie mise en œuvre à partir de 2007, voir encadré) est parallèle à celle qui a conduit à un élargissement des acteurs des monnaies locales. Fait majeur des dernières années, des collectivités locales saisissent cet outil dans le cadre de leur politique de soutien à l'ESS. C'est clairement le cas en Ile-et-Vilaine ou à Toulouse, où ce sont le département ou la ville qui sont à l'origine de la création, là du Galleco, ici du Sol Violette. À



© Association Galleco

échelle encore plus locale, le "radis" s'enracine depuis juillet à Ungersheim, commune alsacienne de 2000 habitants. À Boulogne-sur-Mer l'initiateur est aujourd'hui ministre (il s'agit de Francis Cuvillier, ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche). Un ministre qui crée une monnaie locale chez lui...

Est-ce bien sérieux ? On ne peut

plus ! Et c'est la preuve que les monnaies complémentaires sont désormais sorties du cercle restreint des militants de la première heure dont le positionnement vis-à-vis de l'institution, et même simplement des collectivités de leurs territoires, était plutôt méfiant pour ne pas dire hostile.

Une logique de progression

Les prestataires qui rentrent dans le circuit du Galleco ou du Sol Violette ne sont pas n'importe lesquels. Ils doivent répondre à certaines règles quant à leur approvisionnement (on favorise les circuits courts), leur impact écologique, leur politique sociale ou leur prise en compte des publics. De fait, pour le Sol Violette une charte en 25 points permet d'agréer les prestataires. Pensé dans une logique de progrès, l'agrément est octroyé à partir de neuf points pour une durée d'un an si le prestataire a entre 9 et 14 points, de deux ans au-delà, avec un effort d'accompagnement particulier pour celles qui sont en-dessous de la barre des 14 points.

Le SOL, c'est quoi ?

L'association SOL est née dans les années 2000, sous l'impulsion de Patrick Viveret et avec le soutien de Chèque Déjeuner, de la Macif et du Crédit Coopératif. Elle a initié les premières expérimentations de monnaies SOL dans les années 2007-2008 dans quelques territoires pilotes. Aujourd'hui, l'association SOL et la coopérative Ecosol accompagnent, y compris techniquement, des territoires intéressés par les monnaies citoyennes.

En savoir plus : www.lemouvementsol.info



« Couverture souriante »

Les collectivités engagées dans de tels projets misent sur la triple qualité des monnaies locales : elles sont dédiées à des achats locaux – et ne vont donc pas irriguer une économie délocalisée – ; elles circulent plus vite que l'euro – elles ne sont pas thésaurisables – ; elles favorisent une consommation responsable. Autre atout : les euros, déposés en banque pour se procurer des unités en monnaie locale, constituent une caisse de réserve qui génère des intérêts, l'idée étant à terme d'investir ceux-ci dans des projets locaux. Une démarche qui, pour reprendre une jolie formule de Marie Fare, « peut constituer la couverture souriante de logiques protectionnistes généralement honnies. »

Ces expérimentations ne sont-elles qu'un feu de paille face aux sombres menaces de la crise économique ? Certainement pas ! s'insurge tranquillement le socio-économiste Bruno Thérêt, directeur de recherche au CNRS et spécialiste des questions monétaires. Elles représentent une tendance lourde liée au processus de mondialisation : « Les contraintes dues à l'élaboration de politiques monétaires décidées depuis un point central et en vertu d'une logique unique, débouchent sur des inégalités de développement et créent des pénuries monétaires localisées. On l'a vu dans certains pays du Sud de l'Europe avec la monnaie unique européenne. Les monnaies locales sont alors des réponses à ce genre de problème. C'est un phénomène structurel qui, compte-tenu de la situation actuelle, devrait aller en s'accroissant. »



© CA du Boulonnais

Démocratiser

Le succès rapide des MLC semble dans un premier temps confirmer cet espoir. 300 usagers, 85 entreprises et plus de 8 000 Gallecos au bout d'une semaine de lancement ; 5 à 10 nouveaux prestataires agréés chaque mois au Bou'Sol de Boulogne-sur-Mer ; 750 solistes à Toulouse 6 mois après le lancement du Sol Violette... Pourtant, l'enjeu est d'aller beaucoup plus loin, car, dans un premier temps, ce sont les militants de l'ESS et les citoyens conscientisés qui s'engagent. Marie Fare note que l'élargissement du public n'est pas gagné : « Il faut réussir à montrer l'utilité d'une autre monnaie, ce qui ne va pas de soi pour un public moins engagé politiquement. Et puis, utiliser une monnaie locale peut paraître un peu compliqué : il faut toujours prévoir, convertir ses billets à l'avance, repérer les magasins qui les acceptent... »

Cet apprentissage prend du temps et il doit dépasser les routines et les habitudes individuelles, ce qui nécessite des actions de sensibilisation et de mobilisation autour du projet. » Pour cela, les monnaies locales doivent réussir leur mue et passer d'outils innovants portés par des mordus de l'ESS et du



Hervé Hénou

Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Le Bou'Sol : un signe tangible de solidarité

Qu'attendez-vous de la monnaie locale du Boulonnais ?

Depuis le lancement de la monnaie sur la Communauté d'Agglomération, en mai 2013, je rencontre des personnes qui me disent : « Mais ça ne sert à rien, on a déjà des euros, pourquoi les changer pour des Bou'Sol ? » Vu comme un simple moyen de paiement, le Bou'Sol n'a effectivement pas d'intérêt particulier. Sa plus-value est ailleurs. Dans une vision plus large, nous attendons du Bou'Sol au moins trois effets. C'est d'abord un signe tangible de solidarité, un moyen de montrer et de revendiquer qu'entre consommateurs et prestataires d'un même territoire, partageant les mêmes valeurs, on est dans un même système. Le Boulonnais est reconnu et s'affirme comme un territoire de développement durable et la monnaie est une manière de renforcer cette image. Ensuite, nous attendons une fidélisation des utilisateurs aux prestataires qui sont sélectionnés pour les valeurs qu'ils défendent. Enfin, dans un second temps, nous espérons bien qu'elle contribuera à aider ces prestataires à se développer. C'est donc un moyen d'accroître leur activité et de créer du développement économique sur l'ensemble de notre territoire.

La monnaie seule ne pourra pas faire tout cela...

Évidemment. C'est pourquoi nous considérons le Bou'Sol comme un outil parmi d'autres. La Communauté d'Agglomération développe depuis plusieurs années une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'abord de la faire connaître, puis de la soutenir, enfin de l'organiser – nous créons pour cela une plate-forme de l'ESS. Dans ce cadre, la monnaie locale est un des éléments qui contribuent à cette montée en puissance de l'ESS et de son image. Par exemple, nous avons aménagé les berges du fleuve qui traverse Boulogne. S'est alors mis en place un service de location de vélos, en particulier des vélos électriques. Ce service est géré par une structure d'insertion par l'économie. Celle-ci a embauché trois jeunes en emplois d'avenir et l'on peut louer ses vélos en payant en Bou'Sol. C'est donc un cercle vertueux qui s'est créé autour de ce projet : souci écologique, préoccupation sociale, utilisation d'un dispositif d'emploi aidé, monnaie locale... C'est l'ensemble qui a du sens !

En savoir plus : www.agglo-boulonnais.fr



Jean-Yves Praud

Vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine en charge de l'ESS, de l'insertion et de l'aide sociale à l'enfance.



Le rôle de la collectivité ? Être un catalyseur

Comment est né le Galleco ?

D'une réflexion presque « naturelle », après que le département ait lancé en 2004 une politique volontariste de soutien à l'ESS. Quand on a commencé ce travail, très vite s'est posée la question du financement. Nous avons exploré les différentes formes de financements solidaires, les Cigales par exemple, mais aussi d'autres expériences ailleurs en France. C'est ainsi que nous avons entendu parler du Sol Violette de Toulouse. Nous sommes allés les voir et nous en sommes inspirés pour créer le Galleco, un nom fait de Gallo (référence territoriale au pays gallo) et éco (pour économique et/ou écologique). Ce qui nous intéressait, c'était de recréer du lien entre les citoyens et les entreprises du territoire, faciliter l'économie de proximité, soutenir l'économie locale, replacer la monnaie comme outil d'échange et non de spéculation.

Comment avez-vous procédé ?

C'est un parcours qui a été mené sur deux ans. Si cela a été long, c'est que nous voulions associer le maximum de personnes et faire en sorte que l'initiative prenne à la base. Nous avons eu en 2006 une expérience qui s'est soldée par un échec avec le projet d'un SOL initié à Rennes. Mais l'expérience tombait un peu du sommet, sans racines locales, avec une présentation très intellectuelle... Bref ça n'a pas accroché et ça nous a servi pour éviter quelques pièges. Nous avons, toujours en tirant les enseignements de cet échec, différé l'idée d'utiliser une carte à puce et avons préféré travailler avec des billets. Dans cette dynamique, l'ambition de la collectivité était d'être à l'initiative, d'être un catalyseur de la démarche, mais pas de la porter seule et à long terme. Le relais a donc été passé à une association composée de 5 collèges, issus des territoires d'expérimentation, dans laquelle le conseil général est un membre parmi les autres. Si il n'y avait pas eu le conseil général, il n'y aurait rien aujourd'hui, s'il n'y avait eu que lui, il n'y aurait rien non plus !

Quels sont les défis pour le Galleco désormais ?

Nous avons démarré la monnaie en septembre 2013 sur trois territoires : Rennes centre, le pays de Redon et le pays de Fougères. L'ambition est de l'étendre à tout le département et d'augmenter le nombre d'utilisateurs. Mais pour cela, il nous faut sans cesse augmenter le nombre de prestataires, en trouver de nouveaux afin que l'offre de services et de biens payables en Galleco augmente. C'est aussi dans cet esprit que nous travaillons pour voir comment les collectivités pourraient ouvrir des services (piscine ou bibliothèque par exemple) au paiement en Galleco.

En savoir plus : www.galleco.fr



© Andrea Caro

développement local pour rentrer peu à peu dans les mœurs locales d'habitants qui trouveront normal et logique d'avoir des euros pour régler une partie de leurs dépenses et pour épargner, et de disposer d'une monnaie complémentaire pour leurs consommations locales. « C'est penser que cette monnaie ne peut pas servir à tout, ajoute Bruno Thérêt, mais qu'elle est particulièrement efficace pour répondre à une fonction précise. C'est mieux que d'avoir une seule monnaie qui peut servir à tout (l'euro) mais dont on manque et qui n'est pas aussi performante pour toutes les fonctions qu'on attend d'elle ! »

Aller plus loin ?

Pour aller plus loin, les monnaies locales ont ainsi des défis à relever. Le plus crucial est de convaincre une majorité d'habitants d'utiliser dans la durée ces nouvelles monnaies. Des exemples étrangers entrouvrent pourtant la porte des possibles à imaginer. À Bristol, en Grande-Bretagne, le maire élu en 2012 a décidé de toucher son salaire en monnaie locale, le Bristol Pound, et en Argentine, des expériences durables de monnaies provinciales, qui se sont étendues au moment de la crise qu'a connue ce pays en 2001, donnent des indications sur des développements possibles.

Quelles pourraient être les prochaines étapes pour les collectivités ? « Distribuer une partie des salaires des fonctionnaires en monnaie locale » suggère Bruno Thérêt qui propose même, sur l'idée des banques de temps, de permettre aux citoyens de payer en temps une partie de leurs impôts locaux sous la forme, par exemple, d'une participation à des travaux d'intérêt local. En Europe, les monnaies locales sont davantage tolérées que réellement reconnues. « Un enjeu majeur pour sécuriser ces dispositifs et faciliter l'intervention des collectivités locales est de créer un cadre juridique clair pour les monnaies sociales », explique Marie Fare. Mais attention : « Cela ne doit pas avoir pour conséquence leur intégration finale dans des objectifs de politiques publiques qui freinerait leur capacité d'innovation. » Subtil équilibre : clarifier sans figer, soutenir sans étouffer, accompagner sans téléguider. N'est-ce pas là le propre d'une action politique intelligente qui sait être au service de ses habitants et de son territoire ?

En savoir plus :

« Le » site français des monnaies locales : www.monnaie-locale-complementaire.net

OÙ SONT LES MONNAIES LOCALES ?



Jean-Paul Pla

Conseiller municipal délégué à l'ESS, à Toulouse



Une vraie démarche d'éducation populaire

Le SOL Violette fait un peu figure de référence dans les monnaies locales françaises...

C'est vrai qu'elle existe depuis le 6 mai 2011, qu'elle a été adoptée aujourd'hui par 1 650 « solistes » et qu'elle peut être utilisée dans 140 entreprises adhérentes. Jamais je n'aurais pensé qu'au bout de deux ans nous en serions là ! Lorsque nous avons commencé à travailler sur ce projet et que je l'ai présenté au maire de Toulouse, celui-ci a réagi tout de suite en disant : « Mais c'est une vraie démarche d'éducation populaire ! » Et lorsque, huit mois après le lancement de la monnaie, j'entends dans une réunion à la maison des chômeurs une femme qui raconte qu'elle n'a jamais autant parlé d'économie que depuis qu'elle utilise la monnaie locale, je me dis que le pari est gagné, surtout quand elle rajoute : « J'ai compris aujourd'hui que je suis responsable de ce qui se passe dans la société. Avec le peu que je touche, je mets 10 euros en monnaie locale, mais si tous les chômeurs faisaient comme moi, ce serait un vrai changement ! »

Quel rôle a joué la collectivité ?

Notre rôle a été de donner le coup de pouce au départ. Ensuite, d'être un outil d'accompagnement. Il ne s'agit pas de faire à la place de, mais d'accompagner des projets citoyens.

Après, la ville n'est plus qu'un adhérent parmi les autres du Sol Violette (dans l'AG de l'association qui porte la monnaie, la ville de Toulouse ne dispose que d'une seule voix). La collectivité est bien à sa place je crois : susciter, aider, accompagner.

La ville soutient tout de même très activement...

C'est vrai qu'elle contribue encore à hauteur de 50 % au financement du projet et que le Crédit Municipal – au même titre que le Crédit Coopératif – s'est engagé dans l'opération. Mais je réfute l'idée que c'est un projet qui ne vit que par l'argent de la ville. On aide bien l'économie classique et ça ne gêne personne, alors pourquoi devrait-ce être différent avec l'économie sociale et solidaire ? Du reste c'est ce que je dis aux élus qui nous contactent pour s'inspirer de notre expérience : n'ayez pas peur, c'est une démarche légale et des projets citoyens de cette envergure représentent des forces de changement que les collectivités se doivent d'accompagner. Les choses évoluent du reste. Aujourd'hui, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) commencent à voir les monnaies locales d'un œil différent et on est en train d'aller vers leur reconnaissance.

En savoir plus : www.sol-violette.fr



Les collectivités adhérentes au RTES au 1^{er} janvier 2014

Nouveaux adhérents depuis octobre 2013

Est Ensemble
Cœur d'Ardenne
CAP Calais
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Villes : Argentan ; Audincourt ; Aulnay-sous-Bois ; Bergerac ; Bondy ; Bordeaux ; Caen ; Canéjan ; Carrières-sous-Poissy ; Champigny-sur-Marne ; Cherbourg-Octeville ; Chevilly-Larue ; Clichy-la-Garenne ; Coulounieix-Chamiers ; Fresnes ; Grenoble ; Hem ; Lille ; Lorient ; Lyon ; Merville ; Nanterre ; Niort ; Pessac ; Revin ; Saint-Denis ; Saint-Herblain ; Seclin ; Tarnos ; Tourcoing ; Tours ; Ungersheim ; Villeneuve d'Ascq ; Wattrelos.

Intercommunalités : Angers Loire Métropole ; Arles Crau Camargue Montagnette ; Artois Comm ; Brest Métropole Océane ; CAP Calais ; Caen la Mer ; Carene ; Caux Vallée de Seine ; Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ; Creusot-Montceau ; Cœur d'Ardenne ; Communauté Urbaine de Bordeaux ; Dunkerque Grand Littoral ; Est Ensemble ; Grand Dijon ; Grand Lyon ; Grenoble-Alpes Métropole ; Lille Métropole ; Maubeuge Val de Sambre ; Pays de Montbéliard ; Nantes Métropole ; Communauté d'Agglomération de Niort ; Pau-Pyrénées ; Pays de la Lys Romane ; Pays Voironnais ; Plaine Centrale Val-de-Marne ; Plaine Commune ; Grand Poitiers ; Pôle Azur Provence ; Reims Métropole ; Rennes Métropole ; Roannais Agglomération ; Saint-Etienne Métropole ; Sicoval ; Communauté Urbaine de Strasbourg ; Syndicat Mixte Rhône Pluriel ; Toulouse Métropole ; Val de Drôme.

Conseils généraux : Corrèze ; Côtes d'Armor ; Dordogne ; Essonne ; Gironde ; Hauts-de-Seine ; Ile-et-Vilaine ; Indre-et-Loire ; Isère ; Meurthe-et-Moselle ; Nord ; Oise ; Paris ; Pas-de-Calais ; Pyrénées-Atlantiques ; Pyrénées-Orientales ; Seine-et-Marne ; Seine-Saint-Denis ; Val-de-Marne.

Conseils régionaux : Aquitaine ; Auvergne ; Bourgogne ; Bretagne ; Champagne-Ardenne ; Collectivité Territoriale de Corse ; Franche-Comté ; Haute-Normandie ; Île-de-France ; Limousin ; Lorraine ; Midi-Pyrénées ; Nord-Pas de Calais ; Pays de la Loire ; Picardie ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.

Collectivités locales et PTCE : rendez-vous le 28 février



© Arnaud Bouissou / METL

dynamique et surtout les conditions de sa réussite et le rôle attendu des collectivités territoriales ? C'est l'objet de l'étude menée depuis plusieurs mois par le RTES, et confiée à l'Atelier Coopératif. Quelle vision les collectivités ont-elles des PTCE et de leur rôle ? Comment prendre en compte ces pôles dans les politiques publiques ? Quelles sont leurs relations avec les acteurs et les territoires ? Quels sont les freins rencontrés et les leviers possibles ?

Après 8 mois de travail, 42 PTCE interviewés, 13 pôles étudiés à la loupe, plus de 30 entretiens avec des responsables de projets et représentants de collectivités, voici enfin le moment de la restitution ! Une journée se tiendra le vendredi 28 février au Conseil régional d'Île-de-France afin d'échanger sur ce sujet, avec tables rondes politiques et témoignages de pôles et de collectivités.

Inscription obligatoire auprès de animation@rtes.fr
Programme en ligne www.rtes.fr

[1] 23 lauréats ont été retenus pour plus de 130 candidatures éligibles, parmi lesquels 8 pôles témoins. Retrouvez la liste des lauréats sur le site du RTES.



Les Actes des Rencontres du 12 septembre sont sortis !

Vous les attendiez, ils sont prêts ! Les Actes des Rencontres inter-territoriales autour de l'ESS du 12 septembre dernier qui se sont déroulées à Nancy (Grand Est), Grenoble (Sud Est), Bordeaux (Sud Ouest) et Rennes (Grand Ouest) **sont téléchargeables sur le site du RTES, www.rtes.fr.**

Merci à tous pour vos contributions, votre mobilisation et votre participation.

Agenda

Les 16 et 17 janvier à Strasbourg : Présence du RTES à la rencontre « Entrepreneurs sociaux : Prenez la parole ! ».

Lundi 3 février à Paris : Présence du RTES au colloque « entreprendre au plurielles »

Vendredi 14 février à Nancy : Signature de la Charte des engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les réseaux de collectivités (AMF, AMGVF, ADF, ARF et RTES).

Vendredi 28 février à Paris : Restitution de l'étude « Le rôle des collectivités dans les dynamiques de PTCE » dans les locaux du conseil régional d'Île-de-France.

Jeudi 27 mars : webconférence (voir page 2)

En juin à Paris : AG du RTES et 3èmes Rencontres Nationales des Collectivités autour de l'ESS (lieu et date à préciser prochainement).

Retrouvez le programme et plus de précisions sur le site du RTES.



RTES

Hôtel de Ville, BP 667 - 59 033 Lille cedex
Tél : 03 20 97 17 97 - 06 61 17 94 90
www.rtes.fr - animation@rtes.fr

Pour joindre l'équipe :

Anne-Laure Federici, déléguée générale, alfederici@rtes.fr
Charlotte Millereaux, chargée de mission, animation@rtes.fr
Jacques Dughèra, chargé de développement, jdughera@rtes.fr
Céline Parat, chargée de communication, cparat@rtes.fr

Direction de la publication : Christiane Bouchart
Coordination : Céline Parat (cparat@rtes.fr).
Rédaction : Navette, Charlotte Millereaux, Anne-Laure Federici
Charte graphique : Yann Montagné.
Mise en page : La Navette, 23340 Faux-la-Montagne.
Impression : Artésienne sur papier recyclé Cyclus Print.